

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne

Mairie : 39, Rue Principale 67330 KIRRWILLER
Téléphone 03.88.70.71.84. **FAX** :03.88.70.92.84.
 Courriel : mairie.kirrwiller-67@orange.fr



PROCES - VERBAL DE LA SEANCE DU 17 JUILLET 2015 à 20 h

La séance est ouverte à 20 heures. Monsieur le Maire constate que les conseillers ont été invités par écrit le 9 juillet 2015

A l'ouverture de la séance sont présents : Mesdames et Messieurs DIETLER Patrice, Maire, ROTH Marie-Claude, BALTZER Jean-Michel, HALTER Gérard, adjoints, WICK Albert, DESCROIX Véronique, WENDLING Béatrice, KERN Simone, LECHNER Karine, NAUDIN Pierre, SCHULZ André, HOUDE Laurent, conseillers élus le 23 mars 2014.

Sont absents : M. BECKER Gérard ayant procuration à M. NAUDIN Pierre
 Mme HELFRICH Karine ayant donné procuration à M. DIETLER Patrice
 Mme SCHMIDT Régine

Sont également présents pour le point n°1 : M. MEYER Pierre, M. DIEFFENBACHER – architecte, Maître RASSER.

VU que la moitié des membres est présente, le Conseil Municipal a qualité de délibération valide.

Il désigne en son sein comme secrétaire de séance **M. HALTER Gérard**

Il approuve le procès-verbal de la précédente séance.

Avant de débiter la séance, M. Le Maire sollicite l'accord des conseillers quant au rajout du point n° 18 :
 Contrôle des appareils de lutte contre l'incendie.

Accord est donné

- 2015-05-01°) Aménagement parking du Royal Palace
- 2015-05-02°) Salle multiusages : Avenants Lot n°15 Ventilation
- 2015-05-03°) Salle multiusages : Avenant Lot n° 10 Menuiserie Intérieure Bois
- 2015-05-04°) Salle multiusages : Avenant Lot n°18 VRD/ Aménagements extérieurs
- 2015-05-05°) Salle multiusages : Avenant Lot n°13 Peinture
- 2015-05-06°) Salle multiusages : Avenant Lot n°19 Equipements de cuisine
- 2015-05-07°) Salle multiusages : Tarifs de location
- 2015-05-08°) Salle multiusages : Convention de location
- 2015-05-09°) Salle multiusages : règlement intérieur
- 2015-05-10°) Salle multiusages : avancement des travaux
- 2015-05-11°) Salle multiusages : choix de la vaisselle
- 2015-05-12°) Horaires Ecole rentrée 2015-2016
- 2015-05-13°) Temps d'Activité Périscolaires :
 - 2015-05-13a°) Validation du PEDT
 - 2015-05-13b°) Validation du planning des activités
 - 2015-05-13c°) Validation du règlement intérieur
- 2015-05-14°) Périscolaire du midi rentrée 2015-2016
- 2015-05-15°) Contrat de location copieur mairie et école
- 2015-05-16°) Demande de subventions :
 - 2015-04-16a°) MJC
 - 2015-04-16b°) Ravalement de façade
 - 2015-04-16c°) Voyages scolaires
- 2015-04-17°) Divers et informations :
 - 2015-05-17a°) Bilan opération relevage orgue

2015-05-01°) Aménagement parking du Royal Palace :

M. Le Maire donne la parole à M. MEYER Pierre afin qu'il présente son projet d'extension du parking du Royal Palace. L'opération fait l'objet d'un permis d'aménager qui est actuellement en cours d'instruction au SDAUH de Saverne.

M. DIEFFENBACHER, architecte en charge du dossier, présente la nouvelle version du plan de masse avec accès par l'entrée principale de l'actuel parking et circulation sur une contre allée pour éviter au maximum l'engorgement du chemin communal, modifications demandées par M. Le Maire après qu'il ait pris connaissance des plans déposés initialement.

La sortie de la clientèle sur la route départementale ne se fera plus au droit du n° 12 rue de Modern, mais en milieu de parking à hauteur de la sortie du parking de la nouvelle salle.

M. Le Maire rend attentif sur le risque de l'écoulement de l'eau vers la salle des fêtes lorsque le revêtement du parking sera réalisé en enrobé. Il demande si contact a bien été pris avec le SICTEU pour toutes les questions de récupération des eaux pluviales. M. MEYER précise que la Sté ADAM en charge des travaux a contacté le SICTEU et que le nécessaire a été fait, notamment un bassin de rétention d'eau enterré de plus de 200 m³ et la mise en œuvre d'avaloirs en différents endroits de la pente.

Précision est faite par l'architecte que le projet de nouveau parking devrait accueillir 265 nouvelles places ce qui permettra de régler en quasi-totalité le problème du stationnement lors des fêtes de fin d'année au moment où deux spectacles de Noël accueillent un maximum de public en chassé/croisé. M. MEYER souhaite trouver le meilleur compromis pour éviter tous les stationnements sur la route et les problèmes de circulation qui ont été constatés l'hiver passé, c'est pourquoi il rappelle l'urgence de la réalisation de ce parking.

Plusieurs conseillers interpellent également M. MEYER sur les problèmes de stationnement intempestif des employés dans la rue de Hochfelden et la rue de l'église ainsi que la Petite rue de l'église, empêchant les riverains de stationner devant leurs domiciles et perturbant sérieusement la circulation.

M. MEYER répond qu'il a déjà maintes fois alerté son personnel à ce sujet mais que malgré tout le problème persiste. Considérant que ces derniers temps de nombreux riverains sont venus se plaindre à la mairie, les élus demandent fermement à ce que les employés stationnent sur le parking du Royal Palace à l'avenir. M. Le Maire précise en outre que, du fait de l'ouverture d'un périscolaire du midi à la nouvelle salle à compter de la prochaine rentrée, la réglementation de circulation sera modifiée en diverses rues pour permettre la circulation en toute sécurité d'un pédibus, rues qui seront de ce fait renommées « zones de partage ». En conséquence, la vitesse y sera limitée à 20 km et le stationnement réglementé. Les bus arrivant au Royal Palace devront également décharger leurs passagers sur le parking et non plus devant l'établissement comme c'est le cas à ce jour, ce qui provoque régulièrement bouchons et mise en danger des piétons et automobilistes qui circulent aux abords. Des arrêtés municipaux seront pris pour la mise en œuvre de toutes ces modifications et les services de la gendarmerie seront contactés si nécessaire pour faire respecter la réglementation liée au stationnement.

Maître RASSER expose qu'à l'heure actuelle, la réalisation de la dernière partie du parking ne peut se concrétiser puisque la SAFER a fait valoir son droit de préemption sur les parcelles cadastrées 311 et 307 section 12 classées en zone Nv.

Considérant que la compétence « document d'urbanisme » n'est plus du ressort de la commune mais de la Communauté de Communes du Pays de Hanau, elle sollicite du conseil municipal un accord de principe à ce qu'il émette un avis favorable à la modification du zonage de ces parcelles de zone Nv en zone U, le jour où une révision du PLUi sera lancée.

En effet, la SAFER s'engage à retirer son droit de préemption si un accord de principe est donné à la révision future du zonage pour ces parcelles.

Les conseillers municipaux s'interrogent et s'étonnent de la démarche, dans la mesure où le PLU vient juste d'être modifié, le coût de cette révision a dépassé les 10.000 € HT, la compétence est désormais intercommunale, et le PLUi n'est pas encore formellement en vigueur donc en envisager la révision n'est pour l'heure pas prévu. Il est également exclu de procéder à une nouvelle révision du PLU communal.

Plusieurs élus précisent également qu'il est difficile de donner un avis favorable à une « future » révision du PLUi pour cette zone pour la création du parking alors que des administrés avaient sollicité le classement de certaines de leurs parcelles en zone U lors de la réalisation initiale de PLU, ce qui leur avait été refusé notamment en raison d'un des objectifs majeurs du PADD : la protection des zones naturelles et des vergers.

Rappel est par ailleurs fait que le PLU de la Commune de Kirrwiller est toujours applicable et opposable tant que le PLUi n'a pas été approuvé.

Après délibération, le conseil municipal décide

- De sursoir à toute décision concernant un accord de principe quant à un avis favorable à une future révision du Zonage du PLUi pour les parcelles susmentionnées
- De remettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal
- D'autoriser M. Le Maire à prendre les arrêtés nécessaires pour réglementer la circulation et le stationnement rue de Hochfelden, rue de l'Eglise et Petite rue de l'Eglise
- D'autoriser M. Le Maire à prendre les arrêtés nécessaires pour réglementer l'arrêt des véhicules devant le Royal Palace.

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2015-05-02°) Salle multiusages : Avenants Lot n°15 Ventilation :

Présentation est faite du devis établi par la Sté AMMI de SARREBOURG, quant à la fourniture et pose de l'isolation de la gaine de compensation d'air sur le toit ainsi que les 4 coudes. Ces travaux supplémentaires sont nécessaires pour assurer une étanchéité parfaite du système de ventilation. La plus value pour ces travaux nécessaires et indispensables, est de + 2.511,00 € HT.

Vu le marché initial d'un montant de 58.700,- € approuvé par délibération en date du 3 juillet 2014,

Après délibération, le conseil municipal décide

- D'approuver le devis de la Sté AMMI de SARREBOURG, validé ce jour par la commission Appel d'Offres pour un montant de **+ 2.511,- € HT** représentant + 4,27 % du marché pour la fourniture et la pose de l'isolation de la gaine de compensation d'air sur le toit ainsi que les 4 coudes,
- D'autoriser M. Le Maire à signer l'avenant n°1 y relatif dans le cadre du marché de travaux pour le lot n°15 « ventilation »
- D'imputer la dépense à l'article 21318

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2015-05-03°) Salle multiusages : Avenant Lot n° 10 Menuiserie Intérieure Bois :

Présentation est faite du devis établi par la Sté BECK de OFFWILLER, quant à la fourniture et pose d'une réhausse en inox brossé pour le bar. Ces travaux supplémentaires ont été demandés par la commune afin d'assurer un usage plus aisé du bar tout préservant le côté esthétique de cet élément. La plus value pour ces travaux est de + 2.220,- € HT.

Vu le marché initial d'un montant de 44.051,70 € approuvé par délibération en date du 3 juillet 2014,

Après délibération, le conseil municipal décide

- D'approuver le devis de la Sté BECK de OFFWILLER, validé ce jour par la commission Appel d'Offres pour un montant de **+ 2.220,- € HT** représentant + 5,03 % du marché pour la fourniture et pose d'une réhausse en inox brossé pour le bar,
- D'autoriser M. Le Maire à signer l'avenant n°1 y relatif dans le cadre du marché de travaux pour le lot n°10 « menuiseries intérieures bois »
- D'imputer la dépense à l'article 21318

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2015-05-04°) Salle multiusages : Avenant Lot n°18 VRD/ Aménagements extérieurs :

Présentation est faite du devis établi par la Sté ADAM Travaux Publics de BOUXWILLER, pour l'aménagement du trottoir rue de Modern au droit du site de la nouvelle salle. Ces travaux n'ont pas été prévus lors de la phase préparatoire du projet, mais sont nécessaires pour assurer un accès sécurisé au bâtiment. La plus value pour ces travaux est de + 2.052,- € HT.

Vu le marché initial d'un montant de 54.000,- € approuvé par délibération en date du 3 juillet 2014,

Après délibération, le conseil municipal décide

- D'approuver le devis de la Sté ADAM Travaux Publics de BOUXWILLER, validé ce jour par la commission Appel d'Offres pour un montant de **+ 2.052,- € HT** représentant + 3,80 % du marché pour l'aménagement du trottoir rue de Modern au droit du site de la nouvelle salle,
- D'autoriser M. Le Maire à signer l'avenant n°1 y relatif dans le cadre du marché de travaux pour le lot n°18 « VRD/Aménagements extérieurs »
- D'imputer la dépense à l'article 21318

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2015-05-05°) Salle multiusages : Avenant Lot n°13 Peinture :

2015-05-05A) Avenant n°1 – lot 13 « Peinture »

Présentation est faite du devis établi par la Sté HITTIER de Schweighouse/Moder, pour la mise en peinture de 5 poteaux extérieurs, 10 poteaux intérieurs ainsi que la mise en peinture des murs et plafonds des locaux techniques. Ces travaux supplémentaires revêtent un caractère nécessaire pour assurer une parfaite finition et un rendu plus esthétique de l'ensemble de ces éléments.

La plus value pour ces travaux est de + 5.188,55 € HT.

Vu le marché initial d'un montant de 15.900,- € approuvé par délibération en date du 3 juillet 2014,

Après délibération, le conseil municipal décide

- D'approuver le devis de la Sté HITTIER de Schweighouse/Moder, validé par la commission Appel d'Offres réunie en date du 23/06/2015 pour un montant de **+ 5.188,55 € HT** représentant + 32,63 % du marché initial pour la mise en peinture de 5 poteaux extérieurs, 10 poteaux intérieurs ainsi que la mise en peinture des murs et plafonds des locaux techniques,

D'autoriser M. Le Maire à signer l'avenant n°1 y relatif dans le cadre du marché de travaux pour le lot n°13 « Peinture »

- D'imputer la dépense à l'article 21318

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2015-05-05A) Avenant n°2 – lot 13 « Peinture »

Présentation est faite du devis établi par la Sté HITTIER de Schweighouse/Moder, pour la mise en œuvre d'une troisième couche d'une teinte colorante acajou sur les murs acoustiques en bois rainurés. Considérant que les deux couches initialement prévues au marché ne sont pas suffisamment couvrantes, ces travaux supplémentaires revêtent un caractère nécessaire pour uniformiser la teinte de ces parois.

La plus value pour ces travaux est de + 1.799,00 € HT.

Vu le marché initial d'un montant de 15.900,- € approuvé par délibération en date du 3 juillet 2014,

Après délibération, le conseil municipal décide

- D'approuver le devis de la Sté HITTIER de Schweighouse/Moder, validé par la commission Appel d'Offres réunie ce jour pour un montant de **+ 1.799,- € HT** représentant +11,31 % du marché initial, pour la mise en œuvre d'une troisième couche d'une teinte colorante acajou sur les murs acoustiques en bois rainurés,

- D'autoriser M. Le Maire à signer l'avenant n°2 y relatif dans le cadre du marché de travaux pour le lot n°13 « Peinture »

- D'imputer la dépense à l'article 21318

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2015-05-06°) Salle multiusages : Avenant Lot n°19 Equipements de cuisine :

Présentation est faite du devis établi par la Sté MEA de WESTHOUSE, pour la fourniture et pose d'une table inox adossée dans la cuisine. Il a été décidé de rajouter cet élément compte tenu de la place restante dans cette pièce et de la nécessité d'accroître la surface de préparation dans la continuité des autres plans de travail

La plus value pour cet achat est de + 700,- € HT.

Vu le marché initial d'un montant de 15.900,- € approuvé par délibération en date du 3 juillet 2014,

Après délibération, le conseil municipal décide

- D'approuver le devis de la Sté MEA de WESTHOUSE, validé ce jour par la commission Appel d'Offres pour un montant de **+ 700,- € HT** représentant + 3,19 % du marché initial pour la fourniture et pose d'une table inox adossée dans la cuisine,

- D'autoriser M. Le Maire à signer l'avenant n°2 y relatif dans le cadre du marché de travaux pour le lot n°19 « Equipement de cuisine »

- D'imputer la dépense à l'article 21318

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2015-05-07°) Salle multiusages : Tarifs de location :

M. HALTER Gérard, adjoint au Maire, présente la grille des tarifs de location (**annexe 1**) pour les différents espaces de la salle, telle qu'ils ont été arrêtés par la commission de travail réunie en date du 5 et du 23 juin derniers.

Un tour de table est effectué pour recueillir l'avis de chacun quant à ces propositions. Renseignement sera demandé à l'assureur de la commune quant à une formule d'assurance responsabilité civile à proposer ponctuellement aux locataires qui ne sont pas en mesure de fournir une attestation d'assurance. Le cas échéant, le tarif de cette prestation optionnelle sera rajouté dans la grille des tarifs.

Considérant que les différentes formules ont déjà été discutées lors des réunions de travail,

Après délibération, le conseil municipal décide

- De valider les tarifs de location tels que figurant en annexe 1

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2015-05-08°) Salle multiusages : Convention de location :

Suite aux diverses réunions de travail de la commission voirie/urbanisme, élargie à l'ensemble du conseil municipal, la convention de location de la nouvelle salle a été finalisée. Présentation est faite de la version finale du document. Après un tour de table où chaque conseiller a encore fait part de ses remarques et demandes de modifications, il est proposé d'approuver le document figurant en **annexe n°2**

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE,

- D'APPROUVER la convention de location de la nouvelle salle multiusages telle que figurant en **annexe 2.**

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2015-05-09°) Salle multiusages : règlement intérieur :

Suite aux diverses réunions de travail de la commission voirie/urbanisme, élargie à l'ensemble du conseil municipal, le règlement intérieur de la nouvelle salle a été finalisé. Présentation est faite du document final. Après un tour de table où chaque conseiller a encore fait part de ses remarques et demandes de modifications, il est proposé d'approuver le document figurant en **annexe n°3**

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE,

- D'APPROUVER le règlement intérieur de la nouvelle salle multiusages telle que figurant en **annexe 3.**

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2015-05-10°) Salle multiusages : avancement des travaux :

M. HALTER et Mme ROTH font part des dernières avancées du chantier.

Mis à part des problèmes de compétences et de respect des délais en ce qui concerne le lot serrurerie/métallerie, l'ensemble des intervenants du chantier donne satisfaction et respecte le planning initial. Le parquet vient d'être posé et reste à poncer tandis que la démolition de la MJC se poursuit. Dès que la Sté GCM aura terminé la démolition, la Sté ADAM pourra s'atteler au nivellement des abords et à l'aménagement des extérieurs.

PAS DE VOTE

2015-05-11°) Salle multiusages : choix de la vaisselle :

Différentes propositions ont été sollicitées sur la base de 300 couverts complétés de plats à tartes, pichets, planches et corbeilles à pain, couteaux, bassine, faitouts, casseroles, autres ustensiles et petits accessoires.

Considérant que des propositions restent encore à venir mais que la décision finale devra être prise rapidement pour tenir les délais de réception de la commande avant mise en service de la salle,

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE,

- De donner un accord de principe à ce que la commission d'appel d'offres procède au choix du modèle de vaisselle retenu et de l'attributaire du marché, en fonction de la qualité des articles, du délai de livraison et du montant du devis,
- De demander à ce que les assiettes, couverts et verres présélectionnés chez les différents fournisseurs soient laissés au secrétariat de mairie pour recueillir l'avis de tous les élus,
- De demander à ce que la commission d'appel d'offres rende compte du choix final lors de la prochaine réunion du conseil municipal,
- De solliciter les subventions auxquelles ces achats sont susceptibles de donner droit.

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2015-05-12^o) Horaires Ecole rentrée 2015-2016 :

En accord avec les représentants des parents d'élèves, les enseignantes, les services du transport scolaire du Conseil Départemental du Bas-Rhin et conformément à la demande de la majorité des parents d'élèves, il a été décidé de déplacer la demi journée de cours au mercredi matin en lieu et place du samedi à compter de la rentrée 2015-2016.

Les horaires seront donc les suivants :

Lundi – mardi - jeudi – vendredi : 8h20 – 11h50 et 13h40 - 15h25

Le mercredi matin : 8h20 – 11h20

Le RPIC sera dorénavant fermé le samedi matin.

Le conseil municipal DECIDE après délibération,

- D'approuver les nouveaux horaires de cours du RPIC Kirrwiller/Bosselshausen à compter de la rentrée 2015-2016, tel que notifiés ci-dessus.

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2015-05-13^o) Temps d'Activité Périscolaires :

2015-05-13a^o) Validation du PEDT : M. Le Maire rappelle aux élus que les collectivités de Kirrwiller et de Bosselshausen se sont engagées dans la mise en place des nouveaux rythmes scolaires depuis la rentrée 2014 et dans la mise en œuvre d'un PEDT à compter de la rentrée 2015.

Ce document permettra aux communes de disposer d'un cadre de collaboration qui rassemblera tous les acteurs du domaine de l'éducation : Etat (Direction Académique de l'Education Nationale), Conseil Départemental du Bas-Rhin, Communes, Enseignants, Conseils d'Ecole, Communauté de Communes et associations.

Présentation est faite du Projet EDucatif Territorial, tel qu'il a été adressé à la Directrice Administrative des Services de l'Education Nationale en date du 12 juin 2015 (annexe 1).

Il s'agit de formaliser une démarche partenariale et évolutive qui propose à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, tout en garantissant la cohérence et la continuité entre les projets de tous les partenaires.

Le projet de PEDT ci-joint met l'accent sur les points suivants :

- Le périmètre et le public du PEDT
- Les objectifs éducatifs,
- Les activités proposées,
- Les intervenants,
- L'évaluation.

M. Le Maire précise en outre que la signature du PEDT permet de bénéficier du fonds de soutien accordé par l'Etat de 50,-€ par élève scolarisé dans le RPIC Kirrwiller/Bosselshausen. Les communes ayant établi un règlement intérieur propre aux Temps d'Activité Périscolaires, plutôt que de fonctionner dans le cadre d'un ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement), le taux d'encadrement des activités est de ce fait moins contraignant. Ce document est signé conjointement par les deux collectivités, le Préfet et la DASEN (Directrice Académique de l'Education Nationale)

Le conseil municipal DECIDE après délibération,

- D'Approuver le projet de PEDT joint à la présente
- De prendre acte de la signature de ce document par M. Le Maire en date du 12 juin 2015.

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2015-05-13b^o) Validation du planning des activités :

M. Le Maire présente le planning des activités (annexe 2) proposées dans le cadre des TAP à compter de la rentrée 2015-2016, le lundi et le vendredi de 15h30 à 16h. Le taux d'inscription est très élevé, puisque plus de 45 enfants sont inscrits sur les différents parcours.

Considérant le succès de cette mise en œuvre, toutes les activités initialement proposées au moment de la distribution des dossiers d'inscription seront organisées, même si le nombre d'inscrits pour certaines activités sera encore amené à évoluer à la baisse ou à la hausse au moment du lancement effectif des TAP.

Le conseil municipal DECIDE après délibération,

- D'approuver le planning des TAP proposés à compter de la rentrée 2015-2016

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2015-05-13c°) Validation du règlement intérieur :

M. Le Maire présente le règlement intérieur des TAP qui a été remis à chaque famille lors de la distribution du dossier d'inscription mi juin 2015. L'inscription est annuelle et non obligatoire, chaque enfant pouvant choisir librement les activités auxquelles il souhaite s'inscrire le lundi et/ou le vendredi et cela sur 5 parcours différents comprenant chacun 4 activités au choix, de 6 ou 7 séances.

Il y est fait mention du coût annuel de l'inscription qui s'élève à 20,-€ par enfant quel que soit le nombre d'activités retenues, des obligations des deux parties notamment en ce qui concerne la nécessité pour les enfants inscrits de participer aux activités choisies de manière assidue sauf cas exceptionnel, le fonctionnement général des activités et le lieu de leur organisation, ainsi que les règles de vie qui s'appliquent pendant les TAP.

Le conseil municipal DECIDE après délibération,

- De valider le règlement intérieur des TAP.

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2015-05-14°) Périscolaire du midi rentrée 2015-2016 :

M. Le Maire expose le projet de périscolaire qui devrait ouvrir pour en septembre 2015 pour accueillir les enfants des RPI de Kirrwiller/Bosselshausen, Schalkendorf/Ringendorf/Buswiller lors de la pause du midi dans la nouvelle salle des fêtes.

En effet, plus de 33 familles sont actuellement en attente d'une place pour leur enfant au périscolaire de Obermodern dont la capacité ne peut être étendue. L'ouverture d'un périscolaire à Kirrwiller éviterait aux enfants scolarisés à Kirrwiller, de perdre du temps sur la pause de midi et limiterait les frais de transport actuels tout en proposant un cadre agréable pour le déjeuner des enfants puisque ils bénéficieraient d'un équipement serait tout neuf. Le trajet jusqu'à la salle se ferait en pédibus encadré par du personnel des AGF qui se chargeraient également de l'encadrement sur site durant la pause déjeuner. L'espace « accueil » serait donc réservé au déjeuner du périscolaire sur une plage horaire d'environ 2h30/3h entre 11h et 14h.

M. Le Maire précise que les modalités de répartition de la prise en charge des frais de fonctionnement et d'investissement liés à la mise en œuvre de ce périscolaire restent encore à acter par convention, c'est pourquoi il donnera plus d'information aux conseillers à ce sujet après s'être accordé sur les termes de ladite convention avec la Communauté de Communes du Pays de Hanau et les AGF.

Plusieurs élus rappellent que cette compétence étant du ressort de la communauté de communes du Pays de Hanau, c'est cet EPCI qui doit prendre en charge les investissements liés à ce périscolaire.

PAS DE VOTE

2015-05-15°) Contrat de location copieur mairie et école :

Considérant le coût du contrat à mettre en place et que toutes les propositions n'ont pas encore été réceptionnées, il est décidé de sursoir à ce point.**PAS DE VOTE**

2015-05-16°) Demande de subventions :

2015-04-16a°) MJC :

Considérant que du fait des travaux de construction de la nouvelle salle, la MJC a été contrainte de procéder à une location de salle pour organiser la marche populaire et la soirée moules frites, M. Le Maire propose d'attribuer à cette association une subvention de 900,-€.

Le conseil municipal DECIDE après délibération,

- D'attribuer une subvention de fonctionnement de 900,-€ à la MJC
- D'imputer la dépense au compte 6574

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2015-04-16b°) Ravalement de façade :

M. Le Maire présente la demande de subvention émanant de M. KISTER Théophile **pour sa maison située 55 rue Principale**, sollicitant une subvention pour ravalement de façade.. Il rappelle que cette subvention est de 15% des factures présentées, plafonnée à 300,- €.

Après délibération, le Conseil municipal DECIDE

- d'accorder une subvention de 300,- € à M. KISTER Théophile pour le ravalement de la façade de sa propriété située 55 rue Principale et d'imputer la dépense au 6574

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2015-04-16c°) Voyages scolaires :

Sans objet

2015-04-17°) Divers et informations :

2015-05-17a°) Bilan opération relevage orgue :

M. Le Maire rappelle que par délibération du 25 avril 2014, le conseil municipal avait approuvé le devis de la Sté KERN pour les travaux de relevage de l'orgue de l'église protestante d'un montant de 53.774,-€ HT.

Les travaux sont désormais terminés et ont été réceptionnés. La commune a assuré la maîtrise d'ouvrage du projet et c'est à ce titre qu'elle a sollicité les différentes subventions auxquelles ce projet pouvait être éligible, notamment auprès du Conseil Départemental du Bas-Rhin et de la Fondation du Patrimoine.

La Fondation a d'ores et déjà notifié une attribution d'un montant de 16.132,-€ , auxquels devraient se rajouter 16.132,-€ du Conseil Départemental 67 comme approuvés dans le contrat de territoire de la Communauté de communes du Pays de Hanau. Ce subventionnement reste toutefois à être formellement validé par l'assemblée délibérante lors de sa session du mois de septembre.

Considérant que les dons récoltés auprès des particuliers par le biais de l'appel de fonds lancé par la Fondation du Patrimoine s'élèvent à 2.110,-€, la participation de la commune devrait être de l'ordre de 3.000,-€ sur cette opération, soit 15% du montant HT restant à charge de la paroisse déduction faite des subventions susmentionnées.

Un bilan complet sera effectué dès notification de la subvention effective du CD67

PAS DE VOTE

2015-05-17b°) Congés d'été :

Information est donnée que le secrétariat de mairie sera fermé pour congés du 4 au 22 août 2015 inclus.

2015-04-18°) Contrôle des appareils de lutte contre l'incendie :

M. Le Maire présente la proposition du SDEA relative au contrôle annuel des 37 poteaux d'incendie raccordés sur le réseau de distribution d'eau potable de la commune.

Le contrôle porterait sur la vérification : des bouches à clés et des plaques indicatrices des vannes de sectionnement, du bon fonctionnement des appareils proprement dit, des mesures de débit-pression.

Après délibération, le Conseil municipal DECIDE

- D'approuver la proposition du SDEA d'un montant de 888,-€ HT pour la vérification de 37 poteaux d'incendie raccordés sur le réseau d'eau potable de la commune,
- D'imputer la dépense au chapitre 61

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

La séance est levée à 23h15